



Commune de Reuil en Brie

Compte rendu du Conseil Municipal du 19 novembre 2010

Présents : Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Dominique BANCHEREAU, Yvelise BITOUN, Sophie CORNILLET, Denis GEOFFROY, Francis MOIGNOT, Claude ROBBE, Françoise SADKOWSKI, Max VAUSSARD.

Absente excusée : Martine GOSSART qui a donné pouvoir à Yvelise BITOUN

La séance commence à 21h30

Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Points supplémentaires à ajouter à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants :

- Remboursements par l'assurance
- Journée solidarité

Adopté à l'unanimité

Examen de l'ordre du jour

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 24 septembre 2010

Adopté à l'unanimité.

2. Prime d'installation pour l'Adjoint Administratif 2^{ème} classe

Monsieur le Maire fait part de la demande de prime d'installation de l'Adjoint Administratif 2^{ème} classe.

Adopté par 12 voix pour et 1 abstention.

3. Modification de l'éclairage public nocturne

Monsieur le Maire expose les données relatives à la coupure nocturne de l'éclairage public durant une plage horaire allant de 23 heures à 5 heures du matin. Cette réduction permettrait d'alléger les charges de la commune sans pour autant a priori, réduire la sécurité. Les membres du Conseil, après débat, et sans qu'une majorité ne parvienne à se dégager, décident de reporter la décision à un prochain Conseil, un complément d'information étant souhaité par plusieurs membres.

Dans le cadre d'une prochaine décision, il est rappelé l'article suivant du CGCT : Article L2121-20 :

Un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable. Sauf cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante.

4. Convention relative à l'occupation du domaine public – implantation du poste de transformation « radon » rue du Lieutenant Angoulvent au Tillet.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Adopté à l'unanimité.

5. Remboursement assurance SMACL

Il est demandé au Conseil d'accepter les remboursements de deux sinistres (1 558€ pour les barrières et 1 760€ pour les bornes endommagées)

Adopté à l'unanimité.

6. Journée solidarité

Il est proposé d'accorder la journée au personnel communal.

Adopté par 12 pour et 1 voix contre.

7. Points divers

Pascal CARBUCCIA représentera la Commune à la Commission des Impôts Directs.

Yvelise BITOUN fait un compte-rendu sur le dernier conseil d'école.

Catherine RIEHL demande aux membres du Conseil de réfléchir sur le nom à donner à la rue qui partira de la rue de la Croix de Pierre (suite à constructions sur deux terrains) et évoque l'éclairage public de cette future rue.

Claude ROBBE fait le point sur les travaux de fermeture de la Place.

Lucien DUBOIS rappelle la hausse considérable des taux d'imposition de la CCPF (Communauté de Communes du Pays Fertois) et fait part du problème d'accès des véhicules utilitaires à la Place lorsque celle-ci sera fermée.

Denis GEOFFROY informe que des courriers relatifs à l'élague seront prochainement expédiés.

Max VAUSSARD indique que le prochain bulletin d'information municipale paraîtra en janvier 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 23 novembre 2010 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

A Reuil en Brie le 23 novembre 2010

Le Maire,
Patrick ROMANOW